3me ANNE. — N° 150 Le No 20 centimes Dimanche 10 Mars 1872.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

COURRIER DE ROANNE

HEBDOMADAIRE, POLITIQUE, INDÉPENDANT

ABONNEMENTS : Un an, 10 fr.; — Six mois, 5 fr. 50 c.
INSERTIONS: Réclames, la ligne 25 c., — Annonces, la ligne, 15 c.

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois, et sont considérés comme continués, sauf réception d'avis contraire.

Les annonces judiciaires et légales seront dorénavant insérées dans n'importe quel journal du département, au choix des intéressés, en se conformant aux prescriptions de la loi.

LES ANNONCES SONT REÇUES :
à Paris, Dongrel et Bullier jeune; pl. de la Bourse, ; 33, rue Vivienne ;
à Lyon, chez M. J. Malignon, agent de publicité 14, r. Tupin.

BUREAUX : *rue Traversière, n° 5 au 1er.*
ouverts de 9 à 11 heures du matin, et de 3 à 5 heures du soir.
Pour tout ce qui concerne la rédaction,
s'adresser à **M. DEVILLE**, rédacteur en chef.
Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui ne voudraient pas le renouveler, devront en aviser l'administration du *Courrier de Roanne* qui, si elles ne le font pas, les considérera comme ayant contracté un nouvel abonnement.
Celles qui n'ont point encore payé le prix de leur abonnement sont instamment priées de le faire, soit au bureau du *Courrier*, rue Traversière n° 5, soit chez M. MARILLIER, rue des Planches n° 30, administrateur seul chargé des recouvrements.

BULLETIN

Roanne, le 9 mars 1872.

Le *Journal officiel* publie en tête de ses colonnes le décret suivant :

Le président de la République française.
Le Conseil des ministres entendu.

Décrète :

Article unique. — M. de Goulard, ministre de l'agriculture et du commerce, est chargé par intérim du ministère des finances en remplacement de M. Pouyer-Quertier, dont la démission est acceptée.

Fait à Versailles le 5 mars 1872

A. THIERS.

La retraite du ministère de M. Pouyer-Quertier le témoin-avocat de M. Janvier de Lamotte est une satisfaction donnée à la morale et à la conscience publique. Dans l'appréciation de l'acte du ministre des finances nous craignons que notre plume souvent rebelle traduise mal notre pensée, pour nous mettre à notre aise nous nous bornons à reproduire quelques lignes du *Journal des Débats.*

« Nous désirons qu'il soit bien entendu qu'il ne s'agit pas ici de M. Janvier, ancien préfet ni de M. Pouyer-Quertier, manufacturier, ainsi qu'il se nomme. Au-dessus d'un préfet et au-dessus d'un grand manufacturier, quand même il serait ministre, il y a quelque chose : il y a la justice et il y a la loi, il y a ceux qui sont chargés d'exercer la justice et d'exécuter la loi.

« Nous écartons toute considération politique, toute accusation contre n'importe quel régime. Ce serait, du reste, une grande maladresse de notre part, car M. Pouyer-Quertier est ministre de la République, et s'il trouve la méthode du régime impérial conforme à la morale et à la probité, nous n'avons plus rien à dire. Ce n'était pas la peine de faire un virement de gouvernement Nous nous demandons, non pas pourquoi M. Pouyer-Quertier n'est pas à la place de M. Janvier, mais pourquoi M. Janvier n'est pas à la place de M. Pouyer-Quertier. Dans ce dernier cas, nous aurions un ministre avec des idées plus libérales, dans toutes les significations du mot. »

—

Le ministère tout entier sauf M. Jules Simon avait offert sa démission au cas où M. Thiers croirait, devant les nécessités des transactions avec la Prusse, devoir garder M. Pouyer-Quertier. M. Thiers a mis le juste au dessus de l'utile ; il a exécuté le défenseur des virements, et la France ne peut qu'applaudir à cet acte de justice.

Maintenant, qu'importe l'acquittement de M. Janvier ? Qu'importe la commisération inspirée par cet instrument d'un régime condamné ? Que l'homme de plaisir n'ait point eu conscience de son immoralité, pas plus que la fille de joie n'a conscience de son infamie, c'est possible ! et le jury a dû être déterminé par cette considération. Mais, devant l'opinion publique, l'empire a comparu ; ses agissements ont été dévoilés, et la destitution de M. Pouyer-Quertier, aux applaudissements unanimes du pays, prouve comment ils sont jugés.

—

La situation devient chaque jour plus menaçente en Espagne, ainsi qu'on le verra par notre correspondance de Madrid, sur laquelle nous appelons l'attention de nos lecteurs.

De toutes parts, en vue des élections prochaines, on se prépare à la lutte : non pas à la lutte pacifique du scrutin, mais à celle qui se traduit par des coups de fusil. Le gouvernement, qui avait un instant paru hésitant, s'apprête maintenant à la résistance. Un conflt sanglant et imminent.

Voilà où est arrivé, après deux années d'une monarchie qui ne lui a procuré qu'agitations et discordes, une nation dont on a violenté les aspirations vers la République !

—

M. Debail, maire du 10e arrondissement, a renoncé à poursuivre l'œuvre de la souscription nationale.

—

La commission du budget a maintenu, assure-t-on, toutes les pensions civiles ; nous continuerons à payer les riches dotations de mesdammes Troplong, Walewski, Epinasse, de Morny, etc.

—

A l'assemblée nationale dans la séance du 4 M. Tolain commence son grand discours sur l'Internationale. Il regrette qu'on n'ait pas discuté d'abord la loi sur les associations. La commission a voulu viser l'esprit de solidarité qui pousse les ouvriers à s'entendre pour la défense de leurs salaires, plutôt que l'association même des travailleurs. L'orateur entre dans de grands développements. Il compare les associations ouvrières aux associations religieuses et démontre que les unes ne sont pas plus dangereuses que les autres. Ce point de vue est accueilli par les applaudissements de la gauche.

—

La question du jour est la publication du texte de loi Victor Lefranc. Ce projet a été tellement modifié par la commission qu'il est dénaturé ; l'esprit et la portée du projet primitif ont entièrement disparu dans le texte de la commission,

Le bruit a couru que les négociateurs français et anglais ne pouvaient s'entendre au sujet des innovations douanières mises en délibération à Londres, et qui rendrait inévitable la dénonciation du traité de commerce.

—

On annonce une interpellation à propos de la démission de M Pouyer-Quertier et du blâme qu'elle semble infiger à la décision du jury de Rouen. C'est M. Raoul Duval qui se ferait l'orateur de cette interpellation.

—

Sur les cinq journaux poursuivis de la 2e journée le jury en a déjà renvoyé quatre : le *Phare de la Loire*, le *Républicain de Tarn-et-Garonne*, le *Réveil de Lot-et-Garonnn,e* le *Républicain de l'Aveyron.*

La 9e commission d'initiative a pris en considération la proposition de M. Lamberterie concernant la mise en adjudication des bureaux de tabac.

La commission qui a été chargée d'examiner les modifications à apporter aux récompenses nationales a décidé que dorénavant les nominations dans la Légion-d'Honneur seront faites par un conseil de l'ordre qui se composera des membres élus par certains grands corps.

—

DERNIÈRES NOUVELLES — ASSEMBLÉE NATIONALE.

Versailles, 6 mars.

Le ministre de la guerre a déposé une demande de crédit de 25 millions pour les dépenses d'entretien des troupes prussiennes.

La commission compétente a déposé un nouveau rapport sur les deux marchés militaires psssés en 1870.

La chambre, sur la proposition du général Pélissier, rapporteur du 8e bureau, a validé ensuite l'élection de M. Rouher, sans contestation. Elle a approuvé deux projets de loi d'iniérêt local concernant les villes d'Orléans et de Gisors.

M. L. Blanc prend ensuite la parole pour combattre le projet de loi relatif à l'Internationale, en se plaçant au point de vue de l'intérêt général des principes supérieurs.

M. Victor Lefranc se montre décidé à toutes les modifications qu'on se propose d'apporter à son projet.

DEVILLE.

Le *National* du 5 Mars donne la déposition de M. Thiers devant la commission d'enquête parlementaire sur les évènements du 18 mars. Ce document étant assez long, nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en détachant seulement les premières lignes relatives à l'Internationale.

—

Avant d'entrer dans le récit des faits permettez-moi, sur l'Internationale, quelques mots qui serviront de courte préface à ce que je dois vous dire.

Je crois que l'action de l'Internationale est très réelle, qu'elle est continue et cela depuis bien des années ; mais, en même temps, cette action est très occulte. Bien que cette société ait la prétention de ne s'occuper que de ce qu'elle regarde comme étant de son domaine et de son intérêt, c'est à dire de violenter la liberté des transactions, d'altérer le prix de la main-d'œuvre ; bien qu'elle effecte de dire qu'elle ne se mêle pas de politique, au fond, partout ou se produit un trouble social, l'Internationale intervient pour l'aggraver. Partout elle se fait l'inévitable auxiliaire du désordre.

Je sais bien que les branches étrangères de l'Internationale blâment la branche française de son immixtion dans les affaires politiques. Cela, disent-elles, ne regarde pas la société. Elle n'a pour but que d'assurer le bien-être du peuple. Mais ce que ces gens-là appellent le bien-être deu peuple, consiste à changer le prix naturel de la main d'œuvre par des émeutes, par des coalisations de bras et d'argent ; et il ne s'aperçoivent pas qu'en agissant de la sorte, ils ruinent les ouvriers en même temps que les entrepreneurs, et qu'il crèent la misère universelle. Le caractère vrai de cette société, c'est donc, tout en affectant de ne pas se mêler de politique, là où il y a un peu de désordre, de s'y jeter avec empressement Nous l'avons vue figurer dans les événements de France et surtout dans ceux de Paris, sans qu'on puisse dire qu'elle en est la cause directe, qu'elle les a encouragés, qu'elle les a fait naître, sans qu'on puisse indiquer le jour précis où elle s'en est mêlée ; mais on n'en doit pas moins la regarder comme l'auxiliaire et souvent comme l'excitatrice du désordre.

C'est sous ce rapport que la situation actuelle est grave. Il est incontestable, quoi qu'on en dise, que les esprits demandent à se calmer, Le temps, messieurs, est à mes yeux le plus grand auxiliaire des gouvernements modérés, des gouvernements sensés qui savent manier le pouvoir. Le temps calme les espris. Mais l'Internationale est un agent continu, universel, et, à ce double litre, infiniment redoutable ; elle rayonne sur toute l'Europe, elle fait peur à l'Europe entière.

Nous avons pris l'initiative de l'action en proposant la loi que vous connaissez. C'est moi qui ai imaginé de considérer le seul fait de l'affiliation à l'Internationale comme un délit, C'est, suivant moi, le moyen le plus certain de combattre l'Internationale sur son terrain. Car la prendre la main dans un délis bien précis, bien caractérisé, dans un délit de grève qu'elle fomente, qu'elle excite, qu'elle soudoie, c'est chose bien difficile.

Ce qui est moins difficile, ce qui peut souvent se rencontrer, c'est de saisir une partie de l'association, c'est de pouvoir constater quels sont ses membres, et alors de les punir très sévèrement. Si l'on se bornait à l'ancienne législation qui les punissait comme association non autorisée, de quelques jours de prison ou d'une amende, on ne ferait rien. Il faut considérer l'affiliation à l'Internationale comme un délit grave. Il faut considérer comme un délit nouveau à ajouter à tous ceux que la législation criminelle a pour but de réprimer, cette participation à une société dont l'existence même est un délit, puisqu'elle a pour but d'associer des malfaiteurs étrangers aux efforts des malfaiteurs français, puisque ses membres n'ont pas de patrie. Nous avons songé d'abord à leur ôter la qualité de Française ; mais cette mesure nous a paru excessive, et nous nous sommes bornés à décider qu'ils seraient punis de la prison, et qu'à l'expiration de leur peine ils seraient placés sous la surveillance de la haute police pendant le reste de leur vie.

Je ne crois pas à ce que vous disiez tout à l'heure, que les esprits s'exaltent tous les jours davantage. Je le répète, je crois au contraire qu'ils tendent à se calmer, Je suis persuadé que dans six mois, dans un an, s'il n'y a pas d'événements extraordinaires qui viennent tout bouleverser de nouveau, la société se trouvera dans un meilleur état qu'aujourd'hui. Mais je reconnais que le mal, et un mal incontestable, résulte de l'existence même de l'Internationale, qu'il est vrai que sa sphère d'action s'étend, et qu'elle sort même des classes industrielles pour entrer dans les classes agricoles.

Oui, il y a là un mal des plus graves. C'est pour cela que nous vous avons proposé la loi, et nous l'avons faite avec la ferme intention de l'appliquer.

Le gouvernement possède actuellement une force matérielle assez grande pour vaincre toutes les résistances. Je ne crains nulle part des désordres matériels. Je ne crois pas que les partis songent à tenter quelque chose ; et s'ils l'essayaient, je réponds qu'ils seraient écrasés à l'instant même.

Mais la lutte contre l'Internationale sera certainement une entreprise longue, difficile. Je considère comme un devoir de conscience pour tous les amis de l'ordre social en Europe de tenter cette lutte. Nous commençons, pour notre part, en proposant la loi qui vous est soumise. Nous verrons si l'application donnera les résultats que nous en espérous.

M. le président. — Nous vous remercions, monsieur le chef du pouvoir exécutif, de votre projet de loi ; nous nous proposions nous-mêmes d'en soumettre un à peu près semblable à l'Assemblée.

L'EMPIRE ET LA LEGITIMITE

I

Coup d'œil rétrospectif.

Malgré tout ce qu'en disent les monarchistes, la République, ou plutôt l'idée républicaine ne périra jamais. On a beau mettre la lumière sous le boisseau, il vient un jour ou le monstre souffle renverse les obstacles. Chassée d'un pays, la république se réfugie dans un autre. Plus on l'attaque, plus on la calomnie, plus aussi sa puissance grandit.

Après le coup d'Etat, on la croyait à jumais exclue de France, mais ni le père Romieu, ni les Cassagnac, ni les dytyrambes officielles, ni les persécutions du proconsul Rouher, n'ont pu éteindre ce flambeau, sur lequel l'empire avait jeté l'éteignoir.

Ce n'est pas pourtant que les républicains n'aient soutenu de rudes assauts. De toutes parts, les atteignait l'anathème. Il sortait de la poigne du préfet, du bonnet du maire de village, du tricorne du garde champêtre, de la plume du journaliste, de la bouche sifflante des soudoyés, des vendus, des agents de police, des adulateurs, des courtisans.

Jusques dans les factums impériaux, l'hydre républicaine, lieu commun essentiellement bonapartiste, faisait l'objet de la réprobation générale. Hélas ! la France était le jouet d'une cruelle illusion ! le bien, la justice, le droit, rencontrent tôt ou tard un protecteur, ce protecteur, c'est la république.

Mais pour que ce régime s'élevât avec un éclat splendide, il fallait que le torrent du bonapartisme ravageât la France, brisant sur son passage vertu, honneur, pudeur et bonne foi,

Dieu avait jugé nécessaire de nous envoyer un souverain hypocrite enclin à tous les vices.

Pendant vingt ans, nous avons subi ses caprices, toujours couchés à terre, toujours pliés sous le fardeau, écrasés, brisés, râlants. Puis tout disparut un matin. Le flot qui avait amené César, le saisit de nouveau, puis le rejeta sur d'autres rives, couvert de l'écume et de la révolution.

Bonaparte incarnait en lui, la politique sombre, faite de manœuvres occultes. Il représentait l'autocratie dans tout ce qu'elle a de plus hideux. C'est avec ce principe ennemi de toute liberté, qu'il forgea le poignard dont la France a supporté les coups.

Quelle série de crimes. Attentats contre la liberté individuelle, attentats contre le droit des gens, atttentats contre la morale, la probité et les mœurs, tels furent les actes par lesquels Napoléon chercha à gagner le cœur des français. Personne heureusement, hormis la valetaille, que je ne saurais regarder comme honnête, ne.....
Voila pourquoi Bonaparte avait la république en horreur. La république en effet est l'antithèse du césarisme. C'est une mère compatissante, qui veille à nos besoins, avec une touchante sollicitude. Tour à tour, elle relève les uns, soulage les autres, panse les plaies de celui-ci, console celui-là.

Il n'est pas de cœur qui lui résiste, car elle est le beaume qui ranime, la voix qui séduit, le sourire qui captive ; avec la république étayée sur la liberté sagement entendue, plus de ces cris d'angoisse, plus de ces plaintes comme en poussaient les esclaves romains. Semblable au soleil ardent, elle distribue à tous ses rayons bienfaisants, et chacun participe à un égal degré à sa douce chaleur.

Sous l'empire au contraire, il y avait deux poids et deux mesures. Aux uns la lumière, aux autres l'ombre.

Et pas de réclamations possibles, à la moindre velleité de révolte, on entendait siffler sur les épaules du peuple, le brutal coup de fouet de César.

Je ne saurais mieux comparer la chûte de l'empire qu'à celle des romains. Cette fin se justifie, Napoléon posait en César, il devait finir en César. Ce monde blasé, dégradé, pourri jusqu'à la moëlle, s'abîme dans ses propres vices. Les lémures lui ont creusé un tombeau. L'empereur y tombe, quand sa main affaiblie n'est plus capable de saisir la coupe. Les saturnales romaines ne l'emportaient pas sur les folies de l'Hôtel-de-Ville. Le luxe inouï de la cour, luxe que soldaient nos deniers, représente en tout point celui des patriciennes et des matrones.

Longtemps, le monde romain ne soutint sa fragilité, que grâce au *panem et circenses.* Il en fut de même de Napoléon, On éblouissait la foule, on lui jetait des fêtes en pâture, on la saturait de réjouissances publiques. Et pendant ce temps, le paupérisme croissait à vue d'œil.

Enfin, la dilapidation, le tripotage produits par l'impureté de la cour, devenaient intolérables. Bientôt, l'empire ne tint plus que par quelques fils, Les idées libérales agitaient le peuple, et le moment allait venir, ou, sous la majestée drapée dans le manteau de pourpre, on ne devait plus apereevoir qu'un fantôme escorté de spadassins.

II

Liberté, Egalité.

De l'abîme qui sépare le plebeien du patricien, étaient sorties, les haines sourdes, sous lesquelles gronde la révolution. L'inégalité sociale érigée en système poussait le peuple à détester la noblesse ralliée à l'empire. Tout favori de la fortune était appelé aux charges privilégiées. De l'artisan ployé sous le faix, du travailleur rivé à la glèbe, il n'était point question. Etiez-vous riche, mais prévaricateur ? L'empire acceptait vos services. Votre passé était-il odieux ? on tenait ce détail pour infime, à condition que le pactole débordât. C'est ainsi que la cour s'enrichissait d'une foule de turcaret et de parvenus.

Ed. LABASTIDE.

© MÉDIATHÈQUE ROANNAIS AGGLOMÉRATION-ROANNE

L'INTERNATIONALE

Jusqu'ici nous avons soigneusement évité de parler de l'*Internationale*, malgré les inombrables questions qui nous ont été adressées à son sujet.

Pour satisfaire nos lecteurs autant qu'il est en notre pouvoir, nous leur donnons les divers passages du discours prononcé à l'Assemblée nationale le 4 mars courant par M. Tolain, qui leur apprendront ce qu'est l'Internationale.

Suite de la séance du 4 mars.

Loi contre l'Internationale.

« Je ne veux pas examiner la loi au point de vue juridique, parce qu'elle porte plus haut et plus loin. Dans l'esprit de la majorité de la Chambre, c'est l'esprit de solidarité dans la classe ouvrière que vous voulez atteindre. J'ai trouvé la trace de cette préoccupation toutes les fois que vous avez eu à vous occuper des ouvriers. Hélas ! nous ne parlons plus la même langue. Aussi nous ne nous comprenons plus.

Des causes de diverses natures ont amené la fondation de l'Internationale. Un fait remarquable, c'est l'emploi des ouvriers etrangers dans les établissements français, par exemple, quand un industriel y trouve son avantage pour la baisse des salaires. C'est son droit. Il nous est très-permis alors d'aller nous entendre avec les ouvriers des autres pays pour empêcher cette baisse. On nous dit que cette conduite manque de patriotisme. Et le capital ? N'avez-vous pas déclaré qu'il n'avait pas de patrie? Aussi il va à l'étranger, quand son intérêt le sollicite, développer la concurrence étrangère.

Les traités de commerce, disait-on, vont faire baisser les salaires par la concurrence étrangère. Il était naturel de se consulter, de s'entendre, entre ouvriers du même pays, pour amener partout dans les produits similaires une égalité de salaire. Mais l'esprit de solidarité est fait avant nous. Et les francs-maçons? Ce sont des internationaux. Et vos associations religieuses? Pas plus que l'Internationale, elles ne mettent la patrie au-dessous de la solidarité.

Pour attaquer l'Internationale, on dit qu'elle obéit à un mot d'ordre étranger. Et le procureur impérial, qui nous faisait condamner, disait bien que l'objection n'est pas possible, car la société française est au-dessus de la société anglaise. Les articles des statuts sont formels. J'en prends encore aujourd'hui la responsabilité. Il n'y a pas un mot qu'un honnête homme ne signerait.

Nous avons été conduis à l'exposition de Londres par la nécessité de comparer les produits et d'étudier les salaires. L'année suivante, 1864, nous fondions une association. Les statuts étaient tirés à 10,000 exemplaires. Une lettre fut adressée au ministre de l'intérieur et au préfet de police pour l'avertir que nous étions constitués. Le droit d'association n'a pas besoin de permission, quand il s'exerce au grand jour du contrôle et de la publicité. (Bruit.) Nous voulions étudier les questions ouvrières, sans accepter aucun patronage politique. Aussi, que de haines contre nous ! Que de calomnies !

Les grèves arrivèrent. On dit, on croit que l'Internationale a fomenté les grèves. Je défie qu'on trouve sa main dans aucune grève. Elle s'en mêle (rires), et vous ne voudriez pas, je pense, que l'Internationale se soit fondée pour aller contre les grèves. Dans notre état industriel, c'est la guerre. Et la grève est fatale. Nous lui donnons notre concours. La grève de bronziers est venue d'un débat entre ouvriers et patrons. Nous l'avons aidée. Nous nous sommes opposés à la grève des tailleurs, qui était inopportune et injuste. Nous sommes restés étrangers à celles du Creusot. Celui qui était à la tête de cette grève, n'était pas même membre de l'association. (A droite : Et Fouchambault !)

M. TOLAIN. — Un membre de l'Internationale, Malon, a distribué des fonds (ah ! ah !) les sectaires ont fait passer des fonds. Jamais nous n'avons nié cela.

Aubin, Ricamarie, se sont terminés cruellement. Il y avait là des excitations de fonctionnaires. Et la grève de Mulhouse a été faite aux cris de vive Napoléon III. On y a trouvé la main des fonctionnaires. (Protestations à droite.) L'Internationale est le bouc-émissaire. C'est elle qui a tout fait. Eh bien ! non. Dans la grève de mulhouse, il y a eu des excitations du clergé. (Explosion de rage et de colère à droite.) En voulez-vous la preuve ? (Oui.) Elle est dans la déposition d'un de nos collègues devant une commission. Les sténographes l'ont recueillie.

Elle est à la questure. (Protestations. — agitation.)

M. DE KERDREL. — M. le président doit rappeler à la censure l'orateur qui insulte le clergé. (Bravos à droite. — Bruits à gauche).

M. LE PRÉSIDENT. — Je ne puis censurer un député pour une opinion. (bruit.)

M. DE KERDREL, au milieu du bruit. — Si quelqu'un avait insulté l'armée, vous l'auriez censuré. (Assez ! assez ! — le tumulte est au comble.)

M. LE PRÉSIDENT. — Il arrive souvent qu'on fait ici des attaques aussi peu fondées. (Bravos à droite. — Protestation à gauche.) Vous avez eu des attaques contre la magistrature et personne n'a songé à la censure... M. Langlois m'a dit, quand j'ai dit que l'assertion était peu de fondée : Qu'en savez-vous ? M. Tolain, sommé de prouver son délire, n'a pas produit de faits.

M. TOLAIN, — Laissez-moi parler. Le collègue qui a fait cette déposition est tout prêt à parler. (Le tumulte recommence.)

Des commissaires, une nuit vinrent faire des perquisitions chez certains de nous qu'on croyait chefs. (Ah ! ah !) Il est possible qu'avec vos vieilles habitudes autoritaires, vous vous refusiez à croire qu'il n'y aura plus de chefs. Vous voyez bien que nous ne nous comprenons pas. Vous voulez un chef, nous n'en voulons pas.

Alors commença la légende de l'Internationale. Elle tomba dans les ardents qui ne s'occupèrent plus que de politique. Nous avions voulu grouper les ouvriers de la même profession dans un intérêt économique. Nous ne sommes point des sectaires. Nous avions fait la fédération ouvrière des différents groupes de la même profession. Nous n'avions pas abandonné nos idées pour cela. Et tous ceux qui étaient dans l'association étaient républicains (Rires), sans cela ils n'y seraient pas restés.

La politique montait. Et pourtant l'Internationale n'était pas propre à l'action. Une lettre saisie d'un membre est publiée, prouve qu'elle n'était pas même organisée le jour de l'enterrement de Victor Noir ; avant la guerre nous avons protesté. Au 4 septembre, nous nous sommes contentés de demander la liberté d'association, et nous publiions un manifeste au peuple allemand, disant que nous ne traitions pas avec l'ennemi sur notre territoire, et que s'ils passait le Rhin, nous étions prêts à lui tendre la main.

L'association n'a pas continué pendant le siége. Et M. Delpit lui-même ne trouva pas sa main au 18 mars. La garde nationale absorbait tout. On dit bien : « Je crois... c'est probable, on soupçonne. » Mais il n'y a aucune preuve. On ne ne trouve pas sa trace ni au 31 octobre, ni au 22 janvier. Et au comité central, combien y avait-il de membres internationaux ? A la Commune ce sont eux qui s'opposent aout actes de violence.

Et les adhésions venues de Londres, de Bruxelles, etc., prouvent qu'à tort ou à raison il y a guerre entre le peuple et la bourgeoisie. Il s'agirait d'examiner comment il peut se faire que la classe ouvrière soit arrivée à se déclarer solidaire.

Les législateurs de 89 ont voulu donner la liberté du travail et de la concurence. Aujourd'hui nous sommes en présence de la division du travail et de l'introduction des machines. Jadis l'ouvrier était complet dans la pratique de son art. L'ouvrier artisan a été transformé en manœuvre. La division du travail a supprimé le savoir professionnel, L'homme est menacé de s'abrutir sous le labeur machinal. Il ne prend pas goût à ce qu'il fait.

L'introduction des machines crée le chômage et le déplacement douloureux dans l'industrie. Aujourd'hui la céramique ne nous donne plus d'artistes. Notre supériorité artistique consiste à faire des modèles qu'on emporte à l'Etranger. Les rapports entre patrons et ouvriers se font par intermédiaires.

On nous dit : Il y a tendance à voir la famille se dissoudre. Est-ce à la classe ouvrière que va ce reproche ? Ceux-là qui voient leurs femmes aller à la promiscuité des usines ne sont pas responsables. Le salaire n'est pas monté en proportion des valeurs de toutes sortes. Les valeurs mobilières augmentent de 75 0/0 ; le chiffre des affaires de 100 0/0. Le salaire nominal augmente, mais le salaire annuel diminue.

A mesure que la grande industrie monte, que les grands capitaux s'accumulent, l'ouvrier est enfermé dans le salariat. Le nombre des patrons diminue. Il n'est pas possible, comme jadis, d'espérer, à force de travail et d'économie, de devenir libre et indépendant. Il est naturel que l'ouvrier cherche une force dans l'association. On a bien tenté des améliorations : les crêches. Croyez-vous que l'esprit de famille peut se perpétuer, ainsi ? Un exemple ; lors de la guerre d'Amérique, les ouvriers anglais manquaient de travail. Les femmes soignaient elles-mêmes leurs enfants ; elles n'allaient plus aux ateliers. Aussi le bulletin de la santé montre une diminution dans la mortalité des enfants.

Tout cela est impuissant. Il y a eu un moyen : organiser le crédit. Nous avons eu le drainage des capitaux. Nous avons vu, par des combinaisons financières attirer toutes les épargnes, toutes les économies, dans les mains des grandes compagnies. Et avec leur argent, on enfermait les ouvriers dans le salariat. Et on appelait cela démocratiser le crédit. C'est la misère qui va croissante, car nous avons à lutter contre la féodalité financière. (Bruit à droite.)

Ce qu'il faut : c'est l'égalité dans les conditions du travail pour tous les citoyens. (Bruit et tumulte.)

Nous ne pouvons pas lutter avec des petits capitaux contre les gros capitaux. Ce que nous voulons c'est la liberté. Il ne resterait plus que la différence de capacité. Il faut s'attaquer aux priviléges, aux monopoles, se mettre à la réforme des abus, et vous aurez beaucoup fait. Prenez garde. La petite bourgeoisie diminue et se perd insensiblement dans le prolétariat. Il faut donner à l'ouvrier ce que 89 a donné au paysan. Avec l'instruction et l'association, nous pourrons éviter un cataclysme. Notre loi sur l'Internationale favorisera cette association. (Bruit, tumulte, cris.)

M. KELLER demande que M. Schœurer vienne dire ce qu'il sait de la grève de Mulhousej

M. SCEURER-KESTINER affirme qu'un journal publié par des prêtres excitait les ouvriers contre les patrons qu'il traitait de voleurs.

Chronique locale

PASSAGE DE TROUPES A ROANNE.

Le 11 mars, un détachement du 96e de ligne, 23 officiers et 531 hommes allant à Montbrison pour y tenir garnison.

Le 12 id. 34 officiers et 642 hommes.

Le 14 mars, le dépot du 39e, composé de 18 officiers et 393 hommes, venant de Montbrison, prendra la voie ferrée à Roanne.

—

Le nommé Deloir, agent de police à Roanne, de service au théâtre, a trouvé une pièce de cinq francs en or le 2 courant à dix heures du soir.

La femme Chanet, route de Paris, nº 13, a trouvé un chien de chasse le 5 courant.

—

St-Etienne, le 2 mars 1872.

Monsieur le Maire,

Les débits de boissons, de toute nature, devenant, lorsqu'ils sont mal tenus, la source d'abus graves et parfois, la cause de désastrss regrettables, on ne saurait trop demander de garanties aux personnes qui tiennent ces établissements.

J'ai décidé, en conséquence, qu'à l'avenir, toutes les demandes de débits de boissons qui me seront adressées, devront être accompagnées de l'extrait du Casier judiciaire du demandeur. Je désire, en outre, que cette pièce me soit produite par tous les titulaires actuels de débits.

Je vous prie, Monsieur le Maire, de vouloir bien assurer l'exécution immédiate de ma décision et d'inviter les débitants de votre commune à m'envoyer, de suite, l'extrait dont il s'agit. Vous aurez à me signaler ceux qui ne se seront pas conformés à cette prescription.

Recevez, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Préfet de la Loire,
DUCROS.

MONSIEUR CHERPIN DÉPUTÉ A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Certain journal du département publiait naguères que M. le Préfet de la Loire avait avisé le gouvernement des grands progrès de l'internationale, non seulement dans les villes, mais encore dans les campagnes.

Depuis lors certains bourgeois de Roanne, crédules et trembleurs, en ont été épouvantés au point d'en perdre le sommeil. Ils allaient d'ici, de là, semant et propageant leur inquiétude et demandant à tout venant des nouvelles de l'internationale du Coteau, d'Arcon, du faubourg ou de Cherier. Comme vous pouvez le penser il était difficile de rassurer ces malheureux et impossible surtout de les convaincre de la réalité, que l'internationale nexistait à Roanne que dans leur faible cervelle ; quoiqu'il en soit, le Spectre rouge affublé d'un nouveau nom les suivait partout. Ce cauchemar ne leur laissait de repos ni jour ni nuit. Ce n'était jusque là que risible et ridicule à faire hausser les épaules de mépris en même temps que de pitié.

Mais cette semaine il n'y a plus eu de quoi rire, les éternels pertubateurs ont saisi cette occasion, et dans l'ombre ont préparé leur plan pour jeter le trouble dans les esprits et répandre la terreur dans notre paissible cité, comme ils ont su faire jadis en se cachant derrière les conseils de guerre et les commîssions mixtes ; vous vous en souvenez et moi aussi. Telle est mon appréciation personnelle sur ce qui est passé cette semaine.

Lundi soir 4 courant toute la population émue avait appris que de nombreux mandats de comparution avaient été lancés, au centre on disait une douzaine, aux planches, vingt, au faubourg, cent. Vous ne douterez plus des inquiétudes des appréhensions des colères même, des Roannais, quand vous saurez que les assignations données le 4 étaient pour être interrogés le 6 par le juge d'instruction à St-Etienne sur des faits imputés aux assignés.

Heureusement, malgré l'immense indignation du grand nombre aucun désordre matériel ne s'est produit.

J'en viens au fait : MM. Audiffred, Marillier, Louis, Pelosse Claude et son neveu Bridet, Marcel Boussant, Gouttenoire et moi, en tout huit, ont été assignés, lundi 4, pour comparaître devant M. le juge d'instruction le six mercredi au Palais-de-Justice à St-Etienne, les uns à neuf heures du matin les autres à deux heures, pour être interrogés et entendus sur les faits qui leur sont imputés.

Faits imputés, voilà du sombre de l'élastique, du mystérieux, à quatre-vingt et tant de kilomètres.

Pour plusieurs des incriminés les frais de voyage et le temps perdu ont été un sacrifice bien onéreux, bien lourd ; car les ouvriers ne peuvent avoir toujours 20 francs en poche pour satisfaire aux injonctions des Magistrats trop souvent trompés par une poignée de gens malhonnêtes. Ce n'est qu'à St-Etienne, qu'ils ont enfin su que le terrible fait imputé était celui, que vous savez, celui d'avoir fait partie de cette si terrible Alliance qui a eu l'audace de choisir pour représentant à l'Assemblée M. Cherpin, Alliance étranglée si brutalement et sans qu'on eût crié gare par notre violent Préfet. Tout celà est bien triste M. Cherpin.

Je vous prie de dire à M. Victor Lefranc que nous le remercierions de bon cœur s'il avait la bonté d'envoyer M. Ducros en vendée ou au diable, à sa volonté, et de nous envoyer un Préfet qui ait plus à cœur de se faire aimer que de se faire craindre.

Mais dites moi mon bon M. Cherpin, je l'ai demandé à plusieurs et je n'ai pas encore été satisfait, j'ai l'entendement peut-être bien dûr, vous savez bien que je ne puis pas connaître les lois, moi qui ait toujours eu tant de chiens à fouetter ; comment se fait-il que la plus part de nous qui depuis cinq ou six ans n'avons pas dépassé le Coteau, ayons été appelés à St-Etienne ! On ne pouvait cependant nous imputer que des faits commis à Roanne, et à part que le Tribunal de Roanne soit tombé en démence, il me semble que c'était à lui à nous interroger et nous punir, s'il y avait faute ou délit !

Ah ! les suppositions ont trotté dûr et menu. C'est, disait l'un, parceque le juge d'instruction de Roanne n'a pas l'intelligence assez développée pour une pareille besogne. C'est parceque, disait l'autre, les faiseurs de coup d'État ont espéré que le juge à St-Etienne moins au courant de ce qui se passe à Roanne sera plus facile à tromper et ne les lâchera plus. Non, dit un troisième, ce n'est pas ça, le Tribunal de Roanne a reculé devant l'odieux de pareilles poursuites et s'en est désaisi. Hélas ! Je ne sais ce que c'est, que saisir et désaisir en ces sortes de choses. Mais je m'apperçois que je babille comme une portière, sur ce ton là que j'en aurais long à vous compter !

Vous pardonnerez, je l'espère ce bavardage à votre vieille connaissance.

Tout à vous,
Le PAYSAN.

Les chiens enragés pullulent, paraît-il, et dans les campagnes on oublierait les prescriptions recommandées en pareil cas.

Ainsi on nous raconte que dans la commune de Mably, plusieurs chiens auraient été mordus par un chien enragé et conservés malgré celà par leurs propriétaires.

Ces mêmes chiens atteints à leur tour quittent leurs maîtres pour aller propager la terrible maladie dans d'autres localités.

Est-il nécessaire de rappeler que dans ces circonstances les Maires et adjoints ont droit de faire abattre les chiens mordus ou tout au moins d'exiger de leurs propriétaires qu'ils soient tenus à l'attache ?

C'est une mesure de sureté publique, que dans l'intérêt de tous il est urgent d'observer et de faire observer.

—

Vendredi dernier sur les trois heures de l'après midi un violent incendie a éclaté tout-à-coup dans le hangar et les écuries de M. Regray Benoît, propriétaire à Neulize.

Comme ces bâtiments contenaient beaucoup de fourrage, de paille, de bois, l'incendie paraissait prendre de terribles porportions.

La population s'est portée de suite sur les lieux, et malgré la violence du feu on a pu faire sa part, c'est-à-dire isoler la maison d'habitation du foyer de l'incendie. Une chaine non interrompue a fourni l'eau et des hommes ont pu couper le toit.

Parmi eux nous avons pu remarquer M. Debourg, onvrier menuisier, M. Maine, serrurier M. Alexandre, menuisier.

MM. les abbés de la commune s'étaient aussi portés sur le toit de la maison d'habitation avec un louable empressement ainsi que les frères des écoles chrétiennes, dont l'un aurait été atteint par une tuile et blessé légèrement.

M. Valois, boulanger et voisin de M. Regray se serait brûlé assez grièvement.

Les bâtiments étaient assurés.

—

Deux imprudents dans la nuit du dimanche au lundi voulurent, montés dans une toue malgré l'heure avancée et la profonde obscurité, traverser la Loire un peu au dessus du Barrage, se dirigeant vers Pincours. Malheureusement pour eux une partie des aiguiles étaient levées et l'orsque la toue fut arrivée en face de l'endroit où les aiguille manquaient, elle fut rapidement entrainée et chavira contre les fers du Barrage. Les malheureux furent précipités dans le gouffre ; l'un pu s'acrocher aux chaines en criant au secours et fut sauvé au mommment ou les forces lui manquant il allait périr. L'autre infortuné avait disparu. Malgré les recherches les plus actives son corps n'a pu encore être retrouvé. Il se nommait Martinet, Vigneron au gros Chêne, et père de cinq enfants en bas âge.

—

Monsieur le rédacteur,

J'ai l'honneur de vous envoyer l'état des recettes et dépenses du concert du 2 mars, au bénéfice de l'œuvre des femmes de France, pour concourir à la libération des départements occupés.

Permettez-moi de profiter de cette circonstance pour adresser tous mes remerciments à messieurs les amateurs et artistes qui ont bien voulu me donner, pour ce concert, le bienveillant concours de leur talent. Je suis heureux de pouvoir constater que, non-seulement nos excellents artistes m'ont donné gratuitement leur concours, mais qu'ils ont encore fait le sacrifice de leurs leçons pendant deux jours. La société des auteurs a fait abandon de ses droits. Je remercie aussi messieurs les pompiers, qui ont fait don au concert de la paie qui leur était due.

Veuillez agréer, monsieur le rédactaur, mes civilités empressées.

CANU ANDREA.

Roanne, le 6 mars 1872.

Nous regrettons de ne pouvoir, faute d'espace, donner les détails des dépenses, nous sommes forcés de nous borner aux totaux suivants :

Recette brute.	1 085	»
Produit de la quête.	256	»
Total	1 341	»
A déduire frais.	429	70
Produit net en faveur de l'œuvre.	511	30

—

On nous écrit de St-André :

Ce n'est pas ici comme dans la Haute-Loire, où le clergé ose directement faire signer des pétitions contre les projets de la loi sur l'instruction obligatoire.

On s'y prend d'une manière qui n'a pas lieu de nous étonner, mais avec un insigne jésuitisme.

A St-André, à St-Haon-le-Vieux notamment. les curés font signer ces pétitions par les femmes et par les enfants, aux noms et prénoms de leurs pères, sous prétexte d'instruction publique. Les bonnes gens des campagnes fort peu au courant de ces manœuvres, se souviennent des *oui* qui les ont conduit à la guerre et hésitent à signer ces véritables blancs seings. Pour les rassurer, on leur dit : « C'est pour empêcher de travailler le « dimanche, vous ne travaillerez plus le dimanche malgré vos patrons ! » Mensonge infâme ! Il va sans dire qu'on fait apposer les signatures au bas de pages blanches.

C'est ainsi que l'on trompe le peuple et le gouvernement, Mettez les populations en garde contre cet abus de confiance, mais ne vous affligez pas trop de cette déloyale propagande, quand les paysans verront qu'on les a encore une fois trompés, vous savez de quel côté ils se tourneront, et quel beau service, ceux qui sont chargés de faire respecter la religion, lui auront rendu.

X.

—

Dans la petite commune de Piney, il s'est passé un fait, qui, au quinzième siècle, aurait été inévitablement attribué au malin esprit ou à quelque pauvre âme mécontente.

Le voici :

Dans la nuit de dimanche à lundi, le propriétaire d'une maison assez vaste entend ébranler sa porte et à la suite plusieurs carreaux de vitres se brisent en morceaux.

Aussitôt ce propriétaire se met sur ses gardes pour tâcher de saisir les mauvais plaisants. Deux de ses voisins lui viennent en aide, et les voilà l'œil au guet et les oreilles aussi.

Les yeux ne voient rien mais les oreilles entendent toujours les carreaux de vitre se briser et tomber. Le lundi, le mardi suivant, les carreaux continuent le même jeu.

Au temps dont j'ai parlé, le propriétaire se serait empressé de porter des messes et de demander l'intervention du Curé, mais celui d'aujourd'hui a examiné la chose de plus près. s'est assuré que le diamant aidé de quelque acide était le seul instrument et il a tout simplement réclamé l'intervention de la justice pour faire cesser cette plaisanterie, qui ne laissera pas de lui être coûteuse.

—

La ville de Roanne qui lutte depuis près de 18 mois pour pouvoir remplacer les frères congréganistes par des instituteurs laïques et va à chaque instant se heurter contre des formalités judiciaires ou administratives, sera flattée de savoir enfin comment il faut s'y prendre pour en finir avec les gens qui nous gênent.

C'est la petite commune de Cordelles qui se charge de le lui apprendre.

Depuis les dernières élections municipales, qui ont doté cette commune d'un nouveau maire, ce-

© MÉDIATHÈQUE ROANNAIS AGGLOMÉRATION-ROANNE

lui-ci, son conseil vu et entendu aurait décidé que l'instituteur laïque serait remplacé par des frères ignorantins.

Trouvant que les autorités administratives demandaient beaucoup de formalités, qu'on prévoyait probablement très longues et aussi peut-être très ennuyeuses, ou se résout à un moyen pratique.

Il y a quelques jours M. l'abbé de la commune, est-ce par ordre de M. le curé ou de M. le Maire?... M. l'abbé dis-je se présente à l'instituteur, lui dit que les frères vont arrivés et qu'il faut qu'il laisse de suite les appartements à leur disposition.

M. l'instituteur fait bien probablement quelques timides observations, mais se hâte sur l'insistance de M. l'abbé de déménager.

Un aubergiste de l'endroit retire son mobilier et sa personne en attendant la réponse de son chef, à qui il en avait référé immédiatement. Les Frères n'étant pas encore arrivés, M. l'abbé fait pendant deux jours la classe.

Au bout de ce temps, M. l'instituteur reçoit de son chef l'ordre de reprendre son domicile, ce que naturellement M. l'instituteur s'empresse de faire. Mais M. l'abbé ne connaît rien, comme Gusman, et refuse de laisser rien rentrer ni les meubles ni l'instituteur.

Heureusement, M. le brigadier de gendarmerie du canton se trouve là, et, sur son avis, M. l'instituteur peut enfin rentrer dans son domicile, jurant, mais un peu tard, que M. l'abbé, de sa personne, ne l'en ferait plus sortir.

On s'étonnera peut-être qu'un tel fait ait pu se produire, mais cet étonnement cessera un peu lorsqu'on saura que M. le Maire actuel de Cordelles est neveu d'un abbé, aumonier-directeur et peut-être propriétaire d'une maison, fondée par cet abbé dans la même commune, maison qui n'est ni couvent, ni asile, mais qui ressemble furieusement à ces deux choses; en un mot, pour me servir d'une expression célèbre, M. l'abbé, aumonier directeur, y accueille et y élève sur les genoux de l'Eglise de jeunes filles qui y font un noviciat, en priant et en travaillant sur des métiers de soierie toujours sous la susdite direction.

D'après les on-dit, il paraîtrait même que prières et travail ont donné des résultats superbes et que cette maison aurait prospéré dans de très-belles proportions.

On conçoit alors que la présence d'un mécréant, tel qu'un instituteur laïque, devait déranger l'harmonie souhaitée et on comprendra le dévouement du jeune abbé à se prêter à l'œuvre pie de le faire déguerpir.

—

Le conseil municipal d'Issoudun vient de supprimer par 13 voix contre, 5 tout traitement aux frères ignorantins.

EMPOISONNEMENT.

—

Le *Gaulois* annonçait il y a quelques temps un nouveau procès Lafarge à l'horizon, et révélait un crime d'empoisonnement commis par une dame du département de la Loire sur son mari.

Nous avons eu connaissance dès la première heure de ces bruits d'empoisonnement et de l'incarcération de cette malheureuse; mais on comprendra facilement notre réserve à ce sujet, voulant laiser à la justice le soin et le temps d'élucider cette affaire ténébreuse.

Nous n'avons pas aujourd'hui motif de passer sous silence ce qui s'est passé, alors que nous avons pu lire dans le *Mémorial de la Loire*: « Cette dame paraît il entretenait des relations coupables avec un habitant de la commune de Briennon.

Plusieurs fois elle aurait tenté de se débarasser de son mari par des moyens violents, mais ces tentatives suivies, cependant, d'action, n'avaient pu aboutir au gré de ses désirs. Ce fut alors qu'elle songea à l'arsenic pour en finir au plus tôt.

Cette fois elle fut servie à souhait, et Madame X. devint veuve.

Comment le crime ne fut-il pas immédiatement découvert et comment se fit-il que la victime put être inhumé sans que rien ne vient faire soupçonner une mort violente? C'est ce que la justice éclaircira sans doute. Toujours est-il que l'opinion publique ne s'y trompa point et que chacun dans le pays fut convaincu que Mme X. avait empoisonné son mari. On prétend même, nous ne donnons ce bruit que sous toute réserve, que c'est elle même qui, pour faire cesser toutes ces rumeurs et se soustraire aux démonstrations publiques, que sa vue excitait dans le pays, serait allée trouver le procureur de la République pour le prier de vouloir bien faire procéder à l'exhumation et à l'autopsie du défunt.

Enfin que ce soit elle ou la justice qui ait provoquée cette mesure, l'exhumation se fit et l'autopsie fut opérée par le docteur Perrin. M. Perrin constata immédiatement la présence du terrible poison.

L'instruction de cette lugubre affaire a été faite par M. Humbert juge d'instruction à Roanne.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE ROANNE

Audience du 5 mars 1872

Mazet Gilbert, âgé de 40 ans, né à Compas (Creuse), maçon, sans domicile fixe a été pour mendicité, condamné à 8 jours de prison.

Guillot Benoît, âgé de 35 ans, né à Coutouvre, tisseur demeurant à Roanne, a été condamné à quinze francs d'amende pour bois de clôture.

Mellet François et Mellet Jean-Benoît, nés à Amions, cultivateurs, y demeurant, ont été pour chasse sans permis été condamnés à 25 fr. d'amende chacun.

Seller Jean, âgé de 40 ans, sans domicile connu en France, a été condamné, par défaut, pour escroquerie à 6 mois de prison.

Chervier Jean-Marie, 41 ans, né à Charlieu, maçon y demeurant, a été, pour outrage à la gendarmerie, condamné à seize francs d'amende.

Audience du 8 mars.

Palabaud Claude, entrepreneur de voitures publiques, demeurant à Renaison, a été pour contravention à la police du roulage, condamné à 16 francs d'amende.

Jeanne Vincent, âgée de 55 ans, journalière, demeurant à Charlieu, a été, pour mendicité, condamnée a 8 jours d'emprisonnement.

Eugénie Remus, âgée de 18 ans, née à Thizy, tisseuse, demeurant à Roanne, a été, pour vol, condamnée à un mois d'emprisonnement.

Moulin Antoine, âgé de 38 ans, né a Lapacaudière, journalier demeurant à Roanne, a été, pour tentative de vol, condamné à 15 mois de prison.

—

Des boîtes à distributions d'un nouveau genre et d'un tout autre modèle vont être données aux facteurs de la poste. Ces boîtes seront divisées en plusieurs casiers, pour faciliter le classement des lettres. Les facteurs recevront en même temps une petite brochure qui les mettra à même de donner tous les renseignements nécessaires aux public.

—

La société des libres-penseurs a décidé dans sa dernière réunion que son brancard et son drap mortuaire seraient dorénavant libéralement mis à la disposition des familles qui désireront un enterrement civil. Les membres de la société ainsi que leurs amis se feront un devoir de faire partie du cortége. Elles peuvent, pour cela, s'adresser au citoyen Deville, président de ladite société.

On lit dans le *Journal de Dieppe*:

« Le bruit d'un débarquement de bonapartistes sur notre littoral a pris beaucoup de consistance cette semaine.

» Des rondes de douanniers, armés et équipés, parcourrent le rivage, pour empêcher le débarquement de l'ex empereur, disent les uns, pour s'opposer à l'entrée clandestine, en France, de dentelle de contrebande, selon les autres.

» Quoiqu'il en soit de tous ces bruits, on remarque, depuis quelque temps, un mouvement inusité de bâtiments de l'Etat dans la Manche.

» Lundi, l'aviso a vapeur le *Faon* est entré dans notre port; ce bâtiment doit faire assurer-t-on, la croisière dans les parage de Dieppe.

» Vendredi, c'est la corvette l'*Eumenide* qui est venue nous visiter; cette corvette était, ce matin, mouillée sur les vases, dans l'avant port. »

Nous recevons *dit le Corsaire*, d'un haut fonctionnaire dont il a été fort question ces derniers jours et dont nous connairsons le nom, bien que nous ne le citions pas, l'auteur désirant garder l'anonyme, la pièce de vers suivante:

Nous l'insérons volontiers, bien que nous ne voulions pas abuser de cette forme dans le journal, parceque ces vers sont absolument dans notre mouvement politique et moral, V. B.

LE MAUDIT

—

Dans notre pays des Brumaires
Et des décembres triomphants,
Pendant vingt ans toutes les mères
Répèteront à leurs enfants:
Si le pain manque sur la planche,
Si les foyers sont noirs et froids,
Si ma tête avant l'âge est blanche,
Maudissez Napoléon Trois!

Si la plaine autrefois féconde
Et que jaunissait la moisson,
S'étend, stérile comme l'onde,
Aussi loin que va l'horizon;
Si les grands bois de la montagne
Sont tombés dans les jours d'effroi,
Si nos vins grisent l'Allemagne
Maudissez Napoléon Trois!

Si par les saisons périlleuses
Tous ceux qui feraient des vieillards,
Moururent sous les mitrailleuses
Dans la neige ou dans les brouillards;
Si l'on voit dans les cimetières
S'incliner des forêts de croix,
Si nous n'avons plus de frontières
Maudissez Napoléon trois!

Si quelque jour, l'on vous raconte
Qu'on vendit, au son du tambour,
Sedan, — la ville de la honte, —
Et deux vierges: Metz et Strasbourg;
Si l'on vous dit que les infâmes,
Prussiens, Saxons ou Bavarois,
Souillèrent le lit de nos femmes,
Maudissez Napoléon Trois!

Si tout notre or sorti de France,
Cet or amassé liards à liards,
Fait, en brisant notre espérance,
Un long fleuve de cinq milliards;
Si de Paris, saint ossuaire,
La bombe a brisé les parois;
Si nous traînons tous un suaire,
Maudissez Napoléon trois!

Ou plutôt la haine est trop belle,
Jetez cette ombre dans l'égout;
Prenez la faufx, prenez la pelle,
Pour vous venger, soyez debout.
Et soldat des saintes escrimes,
Contre les Césars et les rois,
N'ayez pour nommer tous les crimes
Qu'un seul nom: Napoldon Trois!!

Et que sa race soit proscrite
Comme la race de Caïn;
Qu'elle mendie un plébiscite
Chez le Russe ou le Germain.
Que la vague aux élans contraires,
La brise sur tous les détroits
Et que les loups appellent frères
Les fils de Napoléon Trois!

SIMPLES CAUSERIES

Il ne faut pas que les brouillons de la politique prennent tout mon temps, et qu'à force de les regarder faire de l'eau trouble dans la rivière de la République, je me déshabitue de voir des choses et des individus qui valent mieux et m'intéressent plus. Si la Besogne que l'on fait aux champs, aux près et aux vignes, ne valent pas mieux que celle que l'on fait à Versailles, ce serait à désespérer de l'avenir.

J'ai besoin de soleil à plein visage et de grand air, à pleins poumons. C'est plus réchauffant, et plus dégourdissant que des querelles et des complots.

De partout on annonce que les plantes hivernées on la mine avenante et prometteuse. Je sais bien qu'avant de tenir la récolte, on ne saurait en répondre; mais enfin l'apparence est déjà une très bonne carte dans le jeu des cultivateurs, et mieux vaut l'avoir que de l'attendre. Je vous montre la peau sur le dos de l'ours, et je ne vous la vends pas.

Les prairies artificielles se portent bien aussi. Bone fortune! avec du grain et de l'herbe on va loin. Ce qu'il nous faut surtout, c'est de l'herbe; car nous avons notre bétail à refaire, et c'est de ce côté qu'il convient de porter nos grands efforts. Où la peste a passé il y a de larges vides à boucher.

Si les champs et les prairies promettent beaucoup, les vignes en retour ne promettent guère. Celles de nos plaines ont été rudement touchées par le froid, au point, dit-on, qu'on n'y trouvera pas de boutures pour la multiplication. Les vignes fines des coteaux ont souffert aussi, mais moins. En somme, il n'y a pas lieu à compter sur d'abondants produits.

Les arbres fruitiers de nos jardins et de nos vergers n'ont pas eu leurs aises non plus, ceux des jardins surtout. Ces derniers, affaiblis par une taille souvent excessive, ont offert naturellement une résistence moindre que ceux qui ont vécu librement.

Dans un de leurs bons moments, les agriculteurs de l'Assemblée ont agité la question d'introduire l'agriculture et l'horticulture dans les écoles primaires. L'agriculture, ce n'est pas commode; l'horticulture, c'est plus facile, à la condition toutefois que les routiniers de l'Université n'y mettrons pas d'obstacles. J'ai mes raison pour concevoir des inquiétudes à cet endroit, et quand il sera temps de vous les dire, je vous les dirai.

. . . . . .

P. JOIGNEAUX

P. Joigneaux explique dans le *Siècle* comment il se fait que les paysans, tout en ayant été les seuls à profiter des réformes de la première Révolution, ne s'en souviennent que pour la maudire.

Il y a une belle heure, ma foi, que les acteurs de ce temps-là sont couchés dans la tombe, et je vous assure que, de leur vivant, ceux de nos campagnes ne parlaient guère de la Révolution ou n'en parlaient qu'à voix basse.

Et, pendant qu'ils se taisaient ainsi par prudence, la calomnie ourdissait ses trames et les royalistes enseignaient l'histoire à leur façon. La Révolution avait contre elle les nobles, les prêtres, les congrégations, les instituteurs, les écrivains, les femmes; ce qu'on en disait au château, au confessionnal, au couvent, à l'école, dans les livres, à la veillée, faisait frémir. Et notez que personne n'osait la défendre, car le cas eût été presque pendable. Ajoutez que ceci dura trente ans. Toujours la même voix, toujours le même son; le mensonge triomphant, la vérité bâillonnée. Comment, après cela, voudriez-vous que dans nos campagnes on eût de la reconnaissance pour la Révolution? Nos populations, qui lui doivent le bien-être, le coin de terre, la liberté n'en connaissent que les violences et n'en soupçonnent pas les bienfaits. Les enfants ont été élevés à maudire leurs pères et à mordre la main qui a brisé leurs chaînes.

La conclusion de M. Joigneaux est qu'il faut moins parler de ce qui fut, et parler davantage de ce qui pourrait se faire ou revenir. Portons la lumière à côte de nous et devant nous, plutôt que derrière le dos. Lorsque nous aurons des loisirs, nous les donnerons aux morts. Le plus pressé à présent, c'est de prendre souci des vivants.

La douce Revalescière, ne tardera pas d'être supplantée à la cour de Rome. Ce remède à tous les maux va y être remplacé par une liqueur sacrosainte, sans égale, sans rivale, faisant repousser en quelques jours les cheveux sur les crânes de marbre, et la chair sur les jambes de bois. Cette liqueur aura sur la *Chartreuse*, la *Bénédictine* et autres boissons qui ne grisent que lorsqu'on en prend trop, l'inappréciable avantage de *tonifier* le moral aussi bien que le physique. C'est le *Journal de Saint-Affrique* qui nous apporte cette bonne nouvelle:

LIQUEUR DE LA SALETTE
Fabriquée
Avec les **Plantes** de la **Sainte-Montagnes**
Par Maximin GIRAUD
Le berger de La Salette.

Seul Dépôt, pour l'arrondissement, chez M. BLANCHET, *confiseur à Saint-Affrique.*

Maximin, mon ami, ce n'est pas bien: j'avais espéré vous voir mourir archevêque!

Quelle déception!!

Nous espérons qu'un dépôt de la délicieuse décoction ne tardera pas d'être établi chez le principal pharmacien de Roanne.

UN MIRACLE A LAVAL

Il vient de se produire un miracle à Laval. La Vierge est apparue à un paysan entre quatre lumières. Le besoin d'une nouvelle Salette se faisait sentir.

DISSENSIONS RELIGIEUSES

—

Paris, 29 février.

Malgré les préoccupations politiques qui absorbent ici les esprits, la protestation de M. l'abbé Michaud pourrait bien ne pas rester un fait isolé, et nous savons que déjà il reçoit des adhésions nombreuses. Un journal, dont la rédaction appartient tout entière à la libre pensée, avait, dans un petit entrefilet, annoncé la lettre de M. l'abbé Michaud. Hier, sur la demande de quelques-uns de ses abonnés, il l'a publiée *in extenso*. Ceci est un symptôme: il nous fait espérer que les hommes de la libre pensée commencent à comprendre que, dans l'intérêt de la liberté de tous, tout mouvement libéral de quelque manière et de quelque côté qu'il se produise, doit être encouragé et soutenu.

Rien n'a été plus libéral, disons mieux, plus démocratique que l'Eglise chrétienne des premiers siécles. Le Pape et les évêques étaient nommés à l'élection et par le suffrage universel des fidèles. Chaque église était autonome et se gouvernait elle-même. C'était une véritable république fédérative, et dans la langue catholique on dit encore *la république chrétienne*; mais ce n'est plus que pour mémoire. Toutes ces libertés ont été confisquées une à une. Il en est résulté la séparation des églises d'Orient et la réforme du XVIe siècle. Cette leçon terrible n'a pas corrigé les usurpateurs; le concile du Vatican vient de donner à l'absolutisme religieux sa dernière consécration en déclarant infaillible le chef de l'Eglise.

Un homme de beaucoup d'esprit, très-bon catholique et très-instruit, disait, il y a quelques jours: « Autrefois les laïques étaient citoyens dans l'Eglise, ils avaient le droit d'élire leurs chefs. On leur a ôté ce droit, ils ne sont plus que des esclaves. Il en fut de même plus tard pour les prêtres. Il ne restait plus que les évêques qui fussent des citoyens dans l'Eglise: ils viennent d'abdiquer au Vatican. L'Eglise n'est plus, comme on l'a enseigné, la réunion des fidèles. Il n'y a plus qu'un homme qui commande à tous et qui est infaillible. L'Eglise c'est le Pape, le Pape c'est l'Eglise, nous ne pouvons pas sortir de là. C'est le despotisme arrivé à son plus haut degré de puissance. La *république chrétienne* n'existe plus.

La cause que M. l'abbé Michaud a prise en main est donc celle de la liberté des consciences.

On veut imposer une nouvelle chaîne, il appelle à la briser. Le moment est il arrivé? je n'en sais rien. Les adhésions qu'il reçoit, seront-elles assez nombreuses pour constituer une opposition forte? Je ne le sais pas, davantage.

Mais si M. Michaud succombe, l'idée, elle ne succombera pas. L'*infaillibilisme* est l'œuvre d'une accumulation de mensonges audacieux; mais la vérité se fera jour. La critique historique est devenue une science avec laquelle on sera forcé de compter, elle portera la lumière dans les ténébres.

M. l'abbé Michaud n'est peut-être en France qu'un précurseur, nous ne connaissons pas assez son programme et son but pour assurer que les catholiques qui ne plient pas le genou devant l'*idole du Vatican*, le suivront; mais à coup sûr tous lui seront sympathique. Cela le consolera, je l'espère, des injures qui lui sont prodiguées par la secte ultramontaine.

Dans ce déluge de gros mots M. Veuillot tient nécessairement le premier rang. Jusqu'à présent il ne nous paraît pas très-fort. Il est plus méchant que spirituel. Ce qu'il a trouvé de mieux c'est de se récrier sur l'idée « d'aller fonder une religion à Neuilly! » et de faire de M. Michaud « un missionnaire en chambre. » Ce missionnaire en chambre aura peut-être plus tard une église et des fidèles que M. Veuillot qualifie déjà de béotiens. Quant à traiter M. Michaud de *sot* et de *fat*, ce sont de ces grossièretés dont M. Veuillot est coutumier.

(Indépendance belge)

Nous avons publié dans un de nos nos la lettre de M. Michaud, bon nombre de femme de 40 à 50 ans sont venues pendant la semaine demander à notre bureau ce n°, pour lire à leur aise cette lettre. Nous n'avons pas pu satisfaire à toutes les demandes.

DEVILLE.

POLICE CORRECTIONNELLE DE BORDEAUX

Présidence de M. Birot-Breuilh.

L'AMOUR AU VILLAGE... ET A L'AUDIENCE

Celui qui a trouvé ce titre, c'est le défenseur:

« Cette affaire, messieurs, paurrait, disait Me Dulé-Déjardin, s'appeler l'amour au village... »

« Et à l'audience, » osons-nous ajouter. Mais n'anticipons point.

L'amour au village, d'abord:

Suzon est une robuste campagnarde qui a tout ce qu'il faut pour réprimer les écarts de ses bestiaux... et de ses amoureux.

Grande, forte, d'une beauté au moins douteuse, mais d'une corpulence à rendre des points à la Femme à barbe, Suzon vous porte, au bout d'un bras herculéen, une main dont il semble dangereux de subir ou les caresses ou la vengeance; double péril qu'a couru son prétendu dans la circonstance que nous allons dire, — car Suzon, bien qu'elle ait coiffé sainte Catherine, a un prétendu, Claude, que n'ont découragé ni les rebuffades, ni la laideur de la donzelle.

C'était le soir du jour ou M. le commandant de Carayon-Latour avait réuni ses jeunes mobiles à la gracieuse et mémorable fête du château de Virolade. On revenait ensemble, qui avec sa fiancée, qui avec sa sœur, lesquelles, dans les champs voisins, avaient discrètement attendu la fin de ces agapes fraternelles et civiques.

L'occasion, l'humeur tendre,
Quelque diable aussi le poussant,
Claude à Suzon voulut surprendre
Le baiser qu'un front innocent
Reçoit en rougissant
Et en sut jamais rendre!

Le châtiment ne se fit pas longtemps attendre.

En effet, armé de sa légitime indignation... et d'un caillou vengeur, Suzon se précipite et laboure littéralement la face de son osé prétendu.

Un si piteux échec n'a ni calmé ni corrigé le rusire:

Amour, amour, quand tu nous tiens!

Claude se redresse et, bondissant, il frotte prosaïquement son nez sanguinolent sur la figure de l'implacable villageoise.

A quelque temps de là, Suzon gardait sa vache dans les champs...

Ah! vous ne pensiez guère
Voir une vache en cette affaire!

Mais il ne faut pas oublier que c'est là une pastorale, moins, toutefois, les bergères et les moutons enrubannés de M. de Florian.

Donc, Suzon gardait paisiblement l'Io que vous savez, quand, sortant des broussailles, apparaît soudain l'inévitable Claude, qui ne veut rien moins qu'entraîner la belle et la bête dans un sentier voisin. Claude rugit, Suzon gémit, la vache mugit... et l'écho retentit... de ce triple concert, d'abord; puis les coups que, raconte la plainte, le ravisseur aurait portés à sa prétendue dans un combat dont celle-ci a eu tous les honneurs.

Mais voici qui est autrement grave:

Une nuit, tout le monde dormait dans la maison de la jeune fille; tout le monde, excepté toutefois, la triste Suzon, réveillée par un ronflement sonore qui, à n'en pas douter, part de dessous son lit. Aux cris de la pauvre éplorée, on accourut, et, sous ce lit, c'est Claude que l'on découvre, Claude qui, dans un profond sommeil, attendait le moment propice pour tuer son adorée et se faire ensuite justice. « J'ai un fusil, avait-il dit la veille, et si elle ne consent pas à un prompt mariage, il y aura un coup pour elle, puis un coup pour moi. »

Une si étrange manière de faire sa cour devait éveiller des craintes sérieuses, et le père de Suzon venait demander aux magistrats aide et protection contre ce singulier persécuteur.

Maintenant, l'amour à l'audience:

En attendant l'appel de la cause, Claude et Suzon, assis sur un banc distinct, échangent

© MÉDIATHÈQUE ROANNAIS AGGLOMÉRATION-ROANNE

furtivement quelques regards, où se peint plus de sympathie que de haine. Leurs yeux parfois semblent se voiler : ici les larmes du repentir, là, des pleurs d'un amoureux pardon.

Jusqu'alors plaignante énergique, Suzon ne sait plus rien aujourd'hui de ce qu'elle a dit autrefois. Son père lui-même ne peut s'empêcher de sourire en entendant Me Lulé Déjardin plaider avec autant d'esprit que d'entraînement la cause du prévenu.

« Mon Dieu, messieurs, disait le défenseur en terminant, je devrais ne rien ajouter au tableau que vous avez sous les yeux. Il y a là deux jeunes gens qui s'aiment, et un amoureux qui a une étrange manière de faire sa cour.

Un témoin vous l'a dit Suzon a plus encore d'affection pour Claude, que celui-ci n'en a pour cette pauvre fille. Si ce n'était la gravité de votre audience, je demanderais que ce procès finît comme toute bonne comédie : par un mariage ! Que le père consente à l'union de ces enfants (le père sourit et fait un léger signe d'assentiment), qu'on les marie, et nous aurons eu ce spectacle, nouveau peut-être, de deux époux qui se seront battus *avant*, et qui, contrairement à l'exemple donné par tant d'autres ne se battront certes point *après* le mariage ! »

L'auditoire accueillit cette péroraison par une hilarité prolongée, dont le tribunal lui-même a grand peine à se défendre.

Tout est bien qui finit bien.

Désarmé par la parole de Me Déjardin, le père de Suzon a donné son acquiescement.

En présence de cette union prochaine, si étrangement poursuivie et si heureusement conquise, le tribunal ne pouvait se montrer bien sévère. Aussi Claude est-il condamné à 5 francs d'amende seulement,

Les deux futurs époux se retirent suivis d'une foule nombreuse et sympathique.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE ROANNE

DU 3 FÉVRIER AU 10 MARS.

Mariages (3).

Cortay André, 48 ans, tisseur, et Thomasson Antoinette, 23 ans, domestique.

Vermorel Blaise, 33 ans, couvreur, et Chaume Marie, 42 ans, tisseuse.

Nelzer Joseph, 32 ans, badigeonneur, et Fourchotte Gabrielle, 24 ans, tailleuse.

Naissances (17).

Gardet Claude-Marie, fils de Claude-Marie Gardet tisseur, et de Rouet Francoise, tisseuse. — Richard Paul, fils de Pierre Richard, tisseur, et de Aubonnet Marie-Joséphine. — Badolle Marie-Louise, fille de Irénée Badolle, chauffeur au chemin de fer, et de Barniat Jeanne. — Laty Etienne, fils de Jean Laty, marchand de parapluies, et de Fargeix Marie. — Préciat Marie, fille de François Préciat, plombier-zingueur, et de Beaujeu Marie. — Talvat Jeanne, fille de François Talvat, sabotier, et de Raquin Anne, tisseuse. — Ratier Emmélie, fille de Philippe Ratier, et de Brossette Marguerite. — Chassignolle Jean-Baptiste-Moïse, fils de Louis Chassignolle, négociant, et de Portier Claudine-Octavie. — Laffay Marguerite, fille de Antoine Laffay, mécanicien, et de Dassau Marie. — Brugg Philibert-Gilbert, fils de Jean-Baptiste Brugg, teinturier, et de Royet Fanchette, ourdisseuse. — Trossard Jeanne, fille de Jean-Marie Trossard, jardinier, et de Pérard Claudine. — Perret Adrienne, fille de Gabriel Perret, tisseur, et de Patet Marguerite, tisseuse. — Perche Julie-Marguerite, fille de Pierre Perche, employé au chemin de fer, et de Goutorbe Claudine. — Basmaison Claudine, fille de Jean Basmaison, tisseur, et de Pitiot Agathe, tisseuse. — Dessertine Antoinette, fille de Pierre-Marie Dessertine, tisseur, et de Roche Madeleine, tisseuse. — Darmait Jacques, fils de Pierre Darmait, teinturier, et de Blois Eugénie, repasseuse. — Berthuel Thérèse, fille de Etienne, coquetier, et de Vernay Jenny.

Décès (11).

Lebretton Claude-Marie, 52 ans, rentier. — Seive Jeanne, 60 ans, propriétaire, célibataire. — Roche Pierrette, 68 ans, tricoteuse, célibataire. — Barricand Jeanne-Françoise, 19 mois. — Augagneur François, 75 ans, charpentier en bâtiments. — Clerc François-Gaston, 51 ans, marchand-tailleur. — Colombat Jeanne-Marie, 55 ans, célibataire. — Monin Marie, 48 ans, bijoutière, épouse de Defforges Benoît-Auguste, bijoutier. — Polignit Claudine, 47 ans, tisseuse, veuve de Thomas Etienne. — Garenne Claude, 11 mois. — Deux enfants présentés sans vie.

AUX CONVALESCENTS

LIQUEUR SOMMÉ

pour préparer instantanément les vins de quinquina, produit reconnu supérieur, approuvé par M. le Dr Chenu pour le service des ambulances.

FONDANTS SOMMÉ AU QUINQUINA

Poudre dentifrice SOMMÉ *et élixir* pr les fumeurs.

PHARMACIE SOMMÉ, 1, RUE NOLLET, PARIS

PLUS DE HERNIES

Guérison radicale des Hernies et Descentes

Méthode de feu Pre **Simon**. (Notice envoyée *franco* à ceux qui la demandent.) Ecrire *franco* à **M. Mignal-Simon**, bandagiste-herniaire, aux Herbiers (Vendée), gendre et succr, seul et unique élève de Pre **Simon**, ou à la Phie **Briand**, aux Herbiers (Vendée).

Les rhumes, irritations de poitrine, les maux de gorge, les rhumatismes, douleurs etc. sont guéris par une application du *Papier Wlinsi*, 1 fr. 50 la boite. Dans toutes les pharmacies. 137

Mademoiselle Giraud Institutrice, a l'honneur de prévenir les familles qu'elle donnera des leçons à domicile aux heures que l'on voudra.

MERCURIALE

	Lapalisse Jeudi	Roanne. Vend. 16
Froment, 1re q. *d. déc.*	4 40	4 40
Froment, 2e qualité.	4 00	4 30
Froment, 3e qualité.	4 20	4 20
Seigle, 1re qualité...	2 60	2 60
Seigle, 2e qualité...	» »	2 50
Seigle, 3me qualité...	0 00	2 40
Orge, *double décal...*	2 20	2 20
Avoine.....	1 50	1 20
Haricots.....	0 00	4 40
Farine, 1re qté. 125 *k.*	60 00	56 00
Farine, 2mn qualité..	57 »»	53 00
Farine, 3e q. *baritelée*	» »	50 00
Pain de luxe, *le kil...*	00 00	» 50
Pain blanc.....	00 00	» 40
Pain de ménage.....	00 00	0 38
Foin, *les* 100 *kil.....*	10 00	7 00
Paille.....	6 »»	3 40
Œufs *la douzaine...*	0 90	
Beurre le kilog.....	2 40	

Pour tout ce qui doit être signé
Le gérant, V. CARTAY.

Roanne, imprimerie Vignal et Cie.

Dans tous les cas de grippes, rhumes de poitrine et bronchites, on ne saurait trop recommander une préparation dont l'efficacité est consacrée par soixante ans d'expérience, que les CHOMEL, les LOUIS, les RÉCAMIER et les célèbres médecins de Paris recommandent dans leur clinique et leurs ouvrages. Nous voulons parler du sirop de PIERRE LAMOUROUX qui n'a pu être encore détrôné par les nombreuses imitations que son succès a fait éclore. Le soulagement est immédiat et la guérison complète en quelques jours. Dans toutes les pharmacies.

Le projet de fondation du nouveau journal l'**INDUSTRIEL DE ROANNE,** se poursuit activement. Il est probable qu'il paraîtra trois fois par semaine. Nous ferons connaître prochainement le nom du Rédacteur en chef.

A VENDRE

Pour cause de santé

UN FONDS

DE MAGASIN DE MODES

Parfaitement agencé, et situé dans un des beaux quartiers de la ville.

Il sera donné des facilités pour le paiement.

S'ADRESSER AU BUREAU DU JOURNAL. 102.

CHAMBRES GARNIES

Chez Mme Vve **JOURLIN**, café-restaurant

Boulevard du Midi

à Roanne.

PRIX MODÉRÉS. — CUISINE BOURGEOISE

A VENDRE

UNE

MAISON

Située faubourg Mulsant, rue Saint-François.

Avec atelier et hangard,

UNE POMPE DANS LA COUR.

S'adresser à M. Dubuis, qui l'habite. 68

A LOUER

A ST-VICTOR (Loire)

UNE USINE

Sur la ligne du chemin de fer de Paris à Lyon par le Bourbonnais.

Entre Tarare et Roanne

A 2 heures 1/2 de Lyon, et à demi-heure de ces deux première villes.

Cet établissement, admirablement situé, sur la rivière de Rhins, et près de la gare de St-Victor, peut-être facilement approprié à une fabrique de soiries, au tissage mécanique ou à toute autre industrie.

S'adresser à MM. Auquier frères à Thizy, (Rhône) propriétaires de l'immeuble. 20

AU BOURG DE VILLERS

A VENDRE

JOLIE PROPRIETE

DE PRODUIT ET D'AGRÉMENT.

Se composant de maison d'habitation, 14 hectares de pré d'embouche, grange, écurie, cuvage, jardin, etc; 1 hectare 60 ares de vignes, 4 hectares 50 ares de bois taillis essence chêne; contenance totale 20 hectares 30 ares d'un seul tènement.

S'adresser pour connaître les conditions et traiter à M. Auguste Alex qui habite la maison. 67

Exposition de la méthode purgative de **Le Roy**, par A. SIGNORET, rue de Seine, n° 51, Paris, 1 vol. in-8°, 2 fr. 50 par la poste Consultation. Affranchir.

AVIS. — Nos clients doivent exiger nos bouteilles avec une étiquette longue en travers du bouchon, laquelle porte mon nom **Signoret-Paris,** rouge sur fond noir.

AVIS AU PUBLIC

CAISSE DES PROPRIETAIRES FONCIERS

SOCIÉTÉ ANONYME

CONSTITUÉE SUIVANT ACTE PASSÉ EN L'ÉTUDE ET AUX MINUTES DE Me BUISSON, NOTAIRE A MARSEILLE

SIÈGE SOCIAL A PARIS

ON DEMANDE pour la formation du personnel de la susdite Société à établir sur toute l'étendue du territoire français, en Corse, en Algérie, dans les succursales, qui, aux termes de ses Statuts, seront établies dans chaque ville où siége un Tribunal de première instance, DES HOMMES honnêtes, intelligents, sages et sérieux, aptes à occuper les positions suivantes :

SAVOIR :

Inspecteurs régionaux.
Départementaux.
Directeurs et sous-Directeurs.
Caissiers et comptables à divers degrés.
Contrôleurs.
Architectes.
Dessinateurs.
Gérants d'Immeubles.
Employés aux Ecritures.
Garçon de Bureau.
Concierges, etc., etc.

ET DES AGENTS ACCRÉDITÉS, TELS QUE :
Banquiers.
Notaires.
Avoués.
Avocats.
Entrepreneurs en Bâtiments.
id. Menuiserie.
id. Serrurerie.
id. Sculpture.
id. Peinture.
id. Vitrerie, etc., etc.
et Fournisseurs divers.

En conséquence les personnes rangées dans l'une des catégories ci-dessus qui désireront concourir à remplir des fonctions élevées ou à remplir un emploi quelqu'il soit, parmi ceux offerts au public par la compagnie, sont invitées à faire leurs offres de service et leur demande de Statuts :

A **Paris :** à M. SURIAN, Directeur provisoire à la Commission de Permanence, rue des Ecoles, 29.

A **Lyon :** à M. le BARON DE NOTER, Directeur à la Succursale, rue Lanterne, 16.

A **Marseille :** à M. BERNARD, Négociant, rue de la Paix, 26.

Où tous les documents sont à la disposition du public contre remise ou envoi de 2 francs en timbres-poste, mandat où coupures, afin que toute personne puisse bien s'édifier sur les fonctions qu'elle peut désirer remplir et convenant à ses aptitudes.

Les notices, statuts, réglement général d'administration et lettres-circulaires seront adressées franco à domicile à toutes personnes qui en feront la demande aux adresses ci-dessus, en se conformant aux prescriptions précédentes.

Il ne sera répondu qu'aux demandes écrites et par l'envoi de tous documents de la Compagnie.

AVIS

DROGUERIE DE COULEURS

GROS ET DÉTAIL

RAVELLI FRÈRES

ROANNE (LOIRE)

Fabrique de couleurs broyées et préparées, siccatives, prêtes à employer.

MAGASINS ET DÉPOTS

RUE DES MINIMES, 29.

MAGASIN DE PAPIERS PEINTS. — GRAND ASSORTIMENT.

RUE NATIONALE, 36.

Dépot spécial des ciments Portland, Milent-de-la-Béchatte, et ciment prompt de Grenoble.

Colles de farine, — d'amidon, — et de peau de gants, cuites et préparées.
Vernis gras copal, et dépôt spécial de **vernis** anglais, pour carrosserie.
Pinceaux en tout genre, à filets et à miniature.
Spécialité et **accessoires** pour fournitures de peinture artistique (tubes à l'huile), l'aquarelle et le pastel.
Vernis rouge Chinois siccatif, pour carreaux et parquets, recommandé par sa dureté, son brillant, et séchant en trois heures, supprimant tout frottage.
Rosaces en carton-pierre. **Spécialité** et **outils** de plâtrerie. 161

Grand succès du jour

LA VELOUTINE

Est une Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth. Par conséquent, son action est salutaire sur la peau. Elle est invisible et adhérente, aussi donne-t-elle au visage une fraîcheur et un velouté naturels.

Inventeur Ch. Fay, Parfumeur,
9, rue de la Paix, Paris.

Se trouve chez les principaux Pharmaciens, Parfumeurs et Coiffeurs en France et à l'étranger. 5 francs la boîte complète, avec houppe.

Une notice arnedoque et illustrée accompagne chaque boîte.

ROB-SAVARESI

DÉPURATO-TONIQUE

Perfectionné

POUR LA PARFAITE GUÉRISON DES

Maladies contagieuses

Faiblesse des organes. Pertes
Affections cutanées. Vices du sang

Les guérisons nombreuses et authentiques opérées chaque jour par ce précieux et puissant *dépuratif* le dispensent de tout éloge et sont les plus beaux titres de ce remède à la confiance publique dont il jouit constamment.

Expéditions par correspondance

S'adresser à M. TOUSSAINT, chim. pharm, de 1re classe,

RUE PIZAY, 12, au 1er étage, près de l'Hotel-de-Ville, à LYON. C5

41 ANS DE SUCCÈS

GUÉRISON PROMPTE ET FACILE DES

MALADIES SECRÈTES

Acrctés et vices du sang, dartres, scrofules et autres affections contagieuses, par l'usage du sirop *Dépuratif végétal de Salsepareille.*

Injections sans poire préparées pour assurer d'une manière certaine la guérison des écoulements nouveaux ou anciens, quelle que soit leur nature.

LYON

PHARMACIE RUE MULET, 10, AU 1er ÉTAGE

Avis aux débitants

ET AUX CONSOMMATEURS.

M. Damon, fils aîné, fabricant de plâtre, rue du Rivage, à Roanne, à l'honneur d'informer le public qu'à partir du 1er décembre 1871, il aura, même rue, pour la vente en gros, un magasin de vin de Bourgogne.

Bonne qualité et prix réduits. 151

HÉMORRHOÏDES

GUÉRISON PROMPTE, RADICALE

sans danger de répercussion

PAR LES PILULES ET POMMADE DE SCORDIUM

DU DOCTEUR **A. LEBEL**, 113, rue Lafayette

PARIS. Prix : 3 et 4 fr. Consultations (affranchir).

800 QUINTAUX

FOIN

Première qualité

S'adresser à M. César Petit à Pouilly sous-Charlieu. 38

A LOUER DE SUITE

UN JOLIE APPARTEMENT

Situé rue Nationale, 32.

S'adresser pour visiter et pour traiter, à l'imprimerie Marion et Vignal.

A LOUER DE SUITE AU 1er ETAGE

PETIT APPARTEMEUT

RÉPARÉ A NEUF

8, RUE DU COLLÉGE, 8

73 Même Maison

TROIS PIÈCES AU 3e

Même maison

ÉCURIE ET FENIL

S'adresser pour visiter au 2me étage

Plus de Mercure !!

Les Dragées Balsamiques, toniques et dépuratives sont infaillibles, contre les *maladies secrètes* des deux sexes, récentes ou chroniques, écoulements les plus invétérés, rebelles *à tous traitements. Maladies de Vessies*, incontinence, ou rétention d'urine. Traitement sans privation, ni régime. Note explicative. *La boîte : 2 fr. 90. Envoie franco*, contre timbre-poste, retour du courrier. Seul dépôt : Toulouse, pharmacie Ducor, rue Matabiau, 68.

VINS BLANCS, VINS ET SPIRITUEUX

de la maison **A. VIDAL**, propriétaire marchand de vins,

A ALIGNAN-DU-VENT (HÉRAULT)

SUCCURSALE A ROANNE

5, *Rue Traversière, maison NICOLAS*

S'adresser, à M. Théron, représentant. 70

A VENDRE

UNE MAISON

AYANT LA FAÇADE EN BRIQUES,

Située faubourg Clermont, grande route

S'adresser à M. COUTIÈRE, y demeurant.

BENZINE J. CARLIOT

DIJON

Pour enlever les taches de toutes les étoffes sans laisser d'odeur et sans altérer le brillant des couleurs. *Prix du flacon* : 1 *fr.* 25. — *On demande des Dépositaires pour toutes les autres villes du département.* — 102

A Roanne, chez Mme Vve MONTROUSSIER, droguiste

© MÉDIATHÈQUE ROANNAIS AGGLOMÉRATION-ROANNE